

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_3_19**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 01 Avril 2025

Présents : 27

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

**Objet : Commande pour un
camion grue pour le service de
collecte des ordures ménagères
via l'UGAP**

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur RISSE Michel

Pouvoirs :

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Jean-François BORIE, Vice-président en charge de la gestion des déchets expose à l'assemblée l'évolution du mode de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes, notamment par la mise en place progressive de colonnes aériennes en lieu et place des bacs roulants. La collecte de ces dites colonnes sera effectuée à l'aide d'un camion muni d'une grue.

Dans ce cadre, la collectivité a reçu un devis estimatif de l'UGAP pour l'achat d'un camion grue d'un montant de 525 000 €. L'ensemble routier est constitué un châssis Renault 380 CV, une grue HIAB et une benne MANJOT de 18m3 (SEMAT).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'autoriser le Président à effectuer cet achat auprès de l'UGAP,

D'autoriser le Président à signer le devis et tout document relatif à la présente décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250407-D_2025_3_19-DE

Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le